



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 65898

Texte de la question

M. Dominique Tian souhaite appeler l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur les retraités ayant travaillé au contact de l'amiante. Les personnels ayant travaillé au contact de l'amiante ont été contraints, pour la plupart d'entre eux, à prendre leur retraite par anticipation. Ceci a eu pour conséquence de provoquer une baisse, plus que significative, de leur revenu, La perte de leur pouvoir d'achat pouvant parfois atteindre les deux tiers de leur revenu. En effet, cette catégorie de retraités ne semble pas avoir la possibilité de reprendre, parallèlement à leur retraite, une activité, même à temps partiel, leur permettant de maintenir leur niveau de vie. Ce qui n'est pas le cas pour les retraités des autres secteurs d'activité. Aussi, il demande quelles mesures il entend prendre pour gommer les inégalités de traitement entre les retraités ayant travaillé au contact de l'amiante et ceux des autres branches.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Tian](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65898

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 2005, page 5275